Docusign Envelope ID: 7384E068-7072-47EF-B8C3-AB6ED7FD7EEE

ABENEX VI DEVELOPMENT EUROPE
Société par actions simplifiée au capital social de 1,00 euros
Siège social : 9 avenue Percier c/o Abénex Capital, 75008 Paris
898 873 377 R.C.S. Paris

(la « **Société** »)

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 7 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six,
le 7 avril,

La soussignée,

- **Abénex Capital,** société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 9 avenue Percier, 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 418 938 528, elle-même représentée par Monsieur Olivier Moatti, dûment autorisé.

détenant l'intégralité du capital et des droits de vote de la Société (l' « **Associé Unique** »),

a pris, conformément aux stipulations des Statuts, les décisions se rapportant à l'ordre du jour suivant :

1. Renonciation aux délais légaux et statutaires de remise des documents et aux délais légaux et statutaires de convocation préalable ;

2. Adoption d'une nouvelle dénomination sociale et modification corrélative de l'article III (a) des Statuts ;

3. Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents prescrits par les dispositions légales et statutaires ont été mis à la disposition de l'Associé Unique préalablement à la prise des présentes décisions, ce que l'Associé Unique reconnait expressément, en ce compris notamment :

- les statuts de la Société, tels qu'en vigueur à la date de ce jour (les « **Statuts** ») ;

- le projet de nouveaux statuts de la Société, figurant en Annexe 1 aux présentes (les « **Nouveaux Statuts** ») ;

- le texte des décisions (sous la forme d'un projet de décisions) ;

(ci-après désignés les « **Documents Visés** »).

Ceci étant rappelé, l'Associé Unique considère qu'il peut valablement délibérer et prendre les décisions suivantes :

***

Docusign Envelope ID: 7384E068-7072-47EF-B8C3-AB6ED7FD7EEE

PREMIÈRE DÉCISION

(Renonciation aux délais légaux et statutaires de remise des documents et aux délais légaux et statutaires de convocation préalable)

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance des Documents Visés,

renonce purement et simplement aux délais légaux et statutaires de remise des Documents Visés et aux délais légaux et statutaires de convocation préalable avant la prise de décisions tels que prévus aux Statuts et considère être dûment informé afin d'adopter les décisions ci-dessous.

DEUXIEME DECISION

(Adoption d'une nouvelle dénomination sociale et modification corrélative de l'article III (a) des Statuts)

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance des Documents Visés,

décide d'adopter, à compter de la date des présentes, la dénomination sociale « Percier Real Estate » et de modifier corrélativement l'article III (a) des statuts comme suit :

« Article III – DENOMINATION

*(a) La dénomination sociale de la Société est : **Percier Real Estate** »*

Le reste des stipulations l'article III des Statuts reste inchangé.

TROISIEME DECISION

(Pouvoirs pour formalités)

L'Associé Unique,

confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent acte sous seing privé à l'effet d'accomplir toutes formalités, notamment en matière de dépôt et de publicité, qu'il appartiendra et qui seront nécessaires compte tenu des présentes décisions.

***

Le présent procès-verbal sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social de la Société et un exemplaire original signé par l'Associé Unique sera conservé dans les archives de la Société.

A cet effet, un original des présentes est remis au Président qui le reconnait.

Le présent procès-verbal est signé électroniquement, conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par l'intermédiaire du prestataire de services www.docusign.com.

Docusign Envelope ID: 7384E068-7072-47EF-B8C3-AB6ED7FD7EEE

Signed by:
EBB79ED0BE7942B...

Abénex Capital
Représentée par Monsieur Olivier Moatti,
Associé Unique